

Thème 3 : comment le droit répond à la diversité et l'évolution des enjeux du monde contemporain – partie : les sujets du droit

Chapitre: l'évolution de la famille

Mise en situation :

Louise et Julia sont en couple depuis 4 ans, mais ne sont pas PaCSées. Louise a 2 enfants d'un précédent mariage hétérosexuel (Robin 5 ans et Emeline 9 ans). Les enfants adorent Julia la compagne de leur maman bien plus que leur père qui ne s'en occupe guère puisqu'il ne respecte même pas le jugement de divorce sur ce point, en les prenant que 2 ou 3 fois dans l'année. C'est d'ailleurs JULIA qui s'occupe le plus d'eux. Louise travaille en région parisienne et fait des kilomètres. Partant tôt le matin et rentrant tard le soir. Il lui est arrivé de ne pouvoir rentrer. Dernièrement, elle a eu un accident grave qui l'a fait réfléchir. Et s'il lui arrivait de mourir, ou d'être alitée longtemps suite à un accident, qui pourrait s'occuper de ses enfants ? Son ex-mari n'est pas très rassurant en la matière, ses parents l'ont reniée en découvrant son homosexualité et son très opposé à tout ce que Julia propose par principe. Louise aimerait que ce soit Julia qui ait l'autorité parentale. Doit-elle se PaCSer, se marier ? Quelle solution adopter ?

↳ Vous répondrez à la fin de ce chapitre.

L'objectif de chapitre est de constater que la notion de famille est en perpétuelle évolution et de répondre à la **problématique suivante** : Est-ce le droit qui fait évoluer la société ou les changements sociétaux qui incitent le droit à s'adapter ?

Programme Point 2.6 L'évolution de la famille	Les notions Couple (mariage, PaCS, union libre) Divorce Filiation (naturelle ou adoptive) Donation, héritage
---	---

PLAN

Introduction : la notion de Famille

Questions 1 à 3

I-la notion de couple en droit

A l'évolution du couple

Questions 4 à 5

B-le mariage pour tous : les raisons de cette évolution

Questions 6 à 8

C-le PACS comparé au mariage

Questions 9 à 11

D-la fin du couple : du divorce à la fin du PACS

Questions 12 à 15 (le projet de simplification de la procédure de divorce par consentement mutuel)

E-l'union libre ou concubinage

Question 16

II-la notion de filiation

Questions 17 à 19

III-les enjeux de la succession selon le type d'union

Questions 20 à 25

Application : Résoudre le cas de constance

Faire la synthèse écrite en fonction de ce plan.

Selon les choix de projet : supplément les apports du Mariage pour tous pour la communauté Gay

PROJETS POSSIBLES :

Quelles étaient les incidences de la distinction enfant adultérin et enfant légitime avant la loi de 2005 ?

Quelles ont été les grandes évolutions juridiques du mariage et leurs conséquences ?

Pourquoi légiférer sur le mariage homosexuel a été difficile en France ?

Quels sont les droits des couples homosexuels aujourd'hui en France et à l'étranger ?

Quels sont les moyens de protéger ses enfants au sein de la famille ?

Introduction :

« Si la société est le règne du droit, la famille est le règne de l'amour ». Hegel

1. Qu'est-ce qu'une famille pour vous ?

On devrait avoir des réponses diverses

2. Expliquez la phrase d'Hegel. Prenez en exemple pour bien illustrer

Document 1 : la loi et la famille

Article 57 cciv : (modification 2006) :L'acte de naissance énoncera le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant, les prénoms qui lui seront donnés, le nom de famille, suivi le cas échéant de la mention de la déclaration conjointe de ses parents

Article 212 du code civil : « les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance »

Article 213 du code civil : « les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir ».

Article 215 : les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie. La résidence de la famille est au lieu qu'ils choisissent d'un commun accord ».

Article 217 : Un époux peut être autorisé par justice à passer seul un acte pour lequel le concours ou le consentement de son conjoint serait nécessaire, si celui-ci est hors d'état de manifester sa volonté ou si son refus n'est pas justifié par l'intérêt de la famille.

Article 627 cciv : L'usager, et celui qui a un droit d'habitation, doivent jouir en bons pères de famille.

Article 347cciv : : peuvent être adoptés : 1° Les enfants pour lesquels les père et mère ou le conseil de famille ont valablement consenti à l'adoption ; ...

3. Quelle est la définition juridique de la famille ?

Document 2 : discours introductif de Christiane Taubira, Garde des Sceaux, Ministre de la justice à l'assemblée nationale le 29 janvier 2013



<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/mariage-pour-tous-discours-de-christiane-taubira> (arrêter à 20

mn environ)

4. Qu'est-ce qu'un projet de Loi ? comment se projet peut devenir loi ? et quelle branche du droit est concerné ?

5. Quelles sont les principales évolutions du couple citées dans ce discours d'un point de vue historique ?

6. Qu'est-ce que le mariage pour tous pour Christiane Taubira ? Quels sont ses arguments pour ouvrir ce mariage aux homosexuels ?

Document 3 : interview de Dominique Bertinotti Ministre déléguée à la Famille (29/01/2013)

Mme Dominique Bertinotti, ministre déléguée. « Cette loi est également utile, parce qu'elle nous oblige, nous et la société française, à regarder en toute objectivité la réalité des familles d'aujourd'hui. Comme ministre de la famille, comme ministre de toutes les familles, je vous invite à faire ce constat.

La généralisation du travail des femmes, la meilleure maîtrise de la contraception, la création et le perfectionnement des techniques d'assistance médicale à la procréation ont changé le visage de la famille et fait évoluer les repères traditionnels de la filiation. Aujourd'hui, conjugalité, sexualité, procréation, amour ou sentiments peuvent être séparés les uns des autres et agencés par chacun de nos concitoyens comme ils l'entendent.

Chacun a pris le gouvernement de sa vie sentimentale : voici un phénomène inédit au regard des siècles passés. Le fait est là : **la famille repose désormais sur la volonté des individus.**

Depuis les années 1970, les familles ont opéré une révolution silencieuse qu'Irène Théry qualifie de « révolution de velours ». (...) Les mots eux-mêmes ont changé et traduisent cette évolution sociétale.

Qui parlerait encore aujourd'hui d'enfants bâtards, d'enfants adultérins, de filles-mères, quand on sait que **56 % des enfants naissent hors mariage** ?

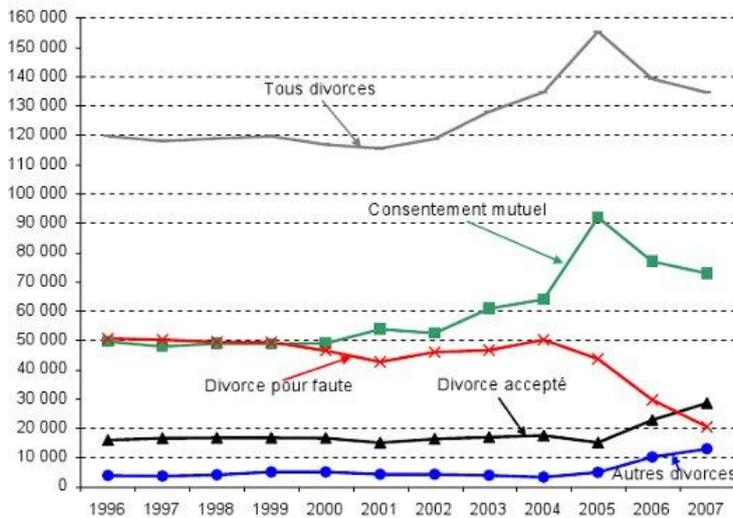
Le regard de la société a beaucoup évolué, sans remettre nullement en cause la volonté de « faire famille ». Et, s'il fallait vous en convaincre, **pour plus de huit Français sur dix, la famille est devenue la première des priorités.** De plus, 63 % de nos concitoyens considèrent que le bien-être, c'est d'avoir une famille, quelle qu'elle soit. (...)

En 2005, la distinction entre enfants légitimes, naturels ou adultérins est supprimée. En parallèle, sont reconnues les formes d'union alternatives au mariage : concubinage et PACS.

La loi voulue aujourd'hui est une avancée pour tous. Cette loi apportera une réponse aux difficultés concrètes que rencontrent les **familles homoparentales** dans lesquelles vivent de **40 000 à 300 000 enfants en France.** Ils n'ont en effet, pour l'heure, de **lien établi qu'avec l'une des deux personnes du couple, ce qui les plonge dans l'incertitude du lendemain en cas de décès ou de séparation.** La loi permettra de régler de nombreuses situations, en **autorisant notamment l'adoption de l'enfant du conjoint.**

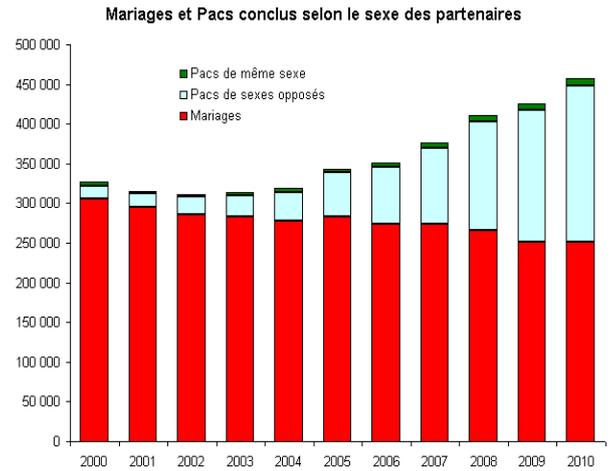
Redéfinir les contours juridiques des liens qui unissent et protègent adultes et enfants : voilà ce à quoi est invitée la société aujourd'hui, voilà ce que nous dicte l'intérêt de l'enfant.

Evolution des divorces par type de 1996 à 2007



Source : Ministère de la Justice-SDSE-BDSE Répertoire Général Civil

Evolution du nombre de mariages et de Pacs conclus jusqu'en 2011

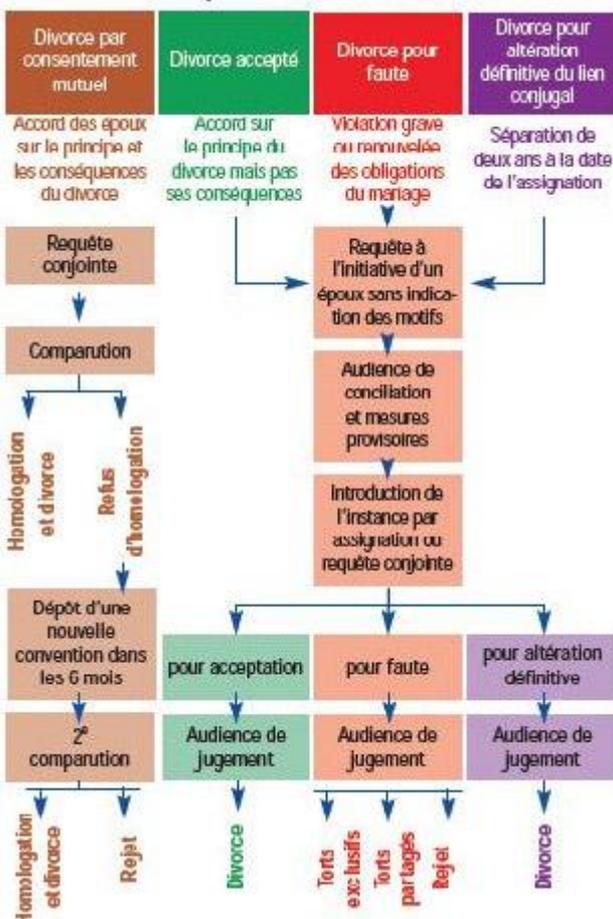


Champ : France. Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; SDSE.

Dissolution des PACS en 2000 : 624 et en 2012 : 48 642 (source INED : études démographiques)

Document 5 : les divorces : <http://www.fain-avocats.fr/>

Les procédures de divorce



Source INED
 Divorces : en 2002 : 115 660 – et en 2011 : 129 802
Source ministère de la Justice :
 En France, en 2011, 44,7% des mariages finissent en divorce et créent une population de nouveaux célibataires divorcés : ils ont en moyenne 41,7 ans pour les hommes et 44,3 ans pour les femmes.
 En 2011, **1,6 million d'enfants** vivent dans une famille recomposée.
 En 2011, la proportion de divorces est de 1.8 mariage pour un divorce
Dans les divorces contentieux :

- Les **divorces acceptés** sont passés de 13% en 2004 à 24% en 2010
- Les **divorces pour faute** ont très fortement diminué 10% en 2010 contre 37% en 2004.
- **Divorce pour altération définitive du lien conjugal**-La hausse exceptionnelle de divorces de 2005 (+ 15,3 % par rapport à 2004) est due à la mise en œuvre de cette nouvelle procédure de divorces (loi 2004 en vigueur en 2005)- **articles 237 CCIV et suivants**

A partir des documents 2 à 5:

7. Repérez l'argumentation juridique de Dominique Bertinotti, Ministre déléguée à la famille en faveur du mariage pour tous

8. Selon Mme Bertinotti, qu'est-ce qui a profondément changé la vision de la Famille ?

9. Faites une recherche : Qu'est-ce que le PaCS ? quand a-t-il été créé ? tout le monde peut-il se pacser ? comment se pacser ? y a-t-il une forme de divorce pour le PACS ?

10. Comment évolue le mariage et le PACS avant le mariage pour tous ? quelles en sont les raisons selon vous ? Que signifie la phrase de Nicolas Sarkozy reprise par Mme Bertinotti ?

11. Quelle différence juridique y a-t-il entre le mariage civil et le PACS ?

12. La dissolution du mariage se fait par divorce. Quelle instance valide le divorce et quel est son rôle ? (rappel cours sur l'organisation judiciaire)

13. Quels sont les types de divorce prévus en France ? que constatez vous sur leur évolution ?



Vidéo possible : <http://www.videomotion-tv.net/actu-politique/actualite-france/bfmtv/quelles-sont-les-procedures-de-divorce-aujourd'hui-0301.html> : 2/3 mn

14. En matière d'actualité un projet est en cours pour simplifier les procédures de divorce, de quoi s'agit-il ? Quels seraient les avantages ?

15. Quels peuvent être les risques d'une procédure simplifiée de divorce devant le greffier et non devant le juge ?

16. Faites une recherche ou faites appel à vos connaissances : Qu'est-ce que le concubinage ? quelles sont les formalités pour devenir concubins et pour se séparer ?

17. Qu'est-ce que la filiation ?

18. Distinguez filiation légitime, filiation naturelle, filiation adoptive

19. Quelle est l'évolution de la filiation ?



<http://succession.comprendrechoisir.com/videos/voir/138992/comment-s-effectue-la-succession-au-sein-d-un-couple>

Source : http://www.lemoneymag.fr/v5/fiche/s_Fiche_v5/0,6171,15018,00.html

Ordre et degré d'héritage : les généralités légales Pour déterminer qui va hériter d'une personne défunte, il faut appliquer les règles strictes de la "dévolution successorale" : celles des ordres et des degrés. En effet, **c'est en fonction de leur lien de parenté que les héritiers du défunt vont être classés, selon une hiérarchie bien établie** : d'abord par ordre, puis, à l'intérieur de chaque ordre, par degré... Ainsi, les descendants (les enfants et leurs descendants) constituent le 1er ordre et excluent nécessairement les ascendants appartenant au 2ème ordre (père et mère ainsi que frères et sœurs) qui, eux-mêmes, excluent ceux du 3ème ordre (grands-parents) et ainsi de suite.

Réserve et quotité disponible - Une succession se répartit en une réserve et une quotité disponible. L'une préserve les droits des héritiers réservataires (les enfants en priorité, le cas échéant, les autres membres de la famille). L'autre relève de la liberté de donner (le défunt est donc libre de disposer de la quotité disponible comme il le souhaite). Certains héritiers sont plus avantagés que d'autres dans la succession du défunt. Ils héritent de droit d'une certaine part de la succession : la réserve. Les héritiers en ligne directe, les descendants, peuvent avoir la qualité d'héritiers réservataires. Ce qui exclue les collatéraux (frères et sœurs, tantes, oncles, cousins) qui peuvent ainsi être privés de tout droit dans la succession si le défunt l'a décidé. La quotité disponible permet, en respectant les héritiers réservataires, de disposer d'une partie de ses biens, par legs ou donations. Cette quotité disponible peut donc être utilisée pour effectuer des donations du vivant du donateur ou des legs par testament. Ainsi, grâce à cette quotité disponible, il sera possible au défunt, d'avantager encore plus des héritiers réservataires au détriment d'autres, qui auront automatiquement une part dans la succession ; Mais aussi d'avantager des personnes qui n'auraient eu aucun droit dans la succession, car ils ne sont pas considérés par la loi comme des héritiers potentiels (ex: proches, concubins, etc.).

Les droits successoraux des enfants - Les enfants sont privilégiés dans la succession de leurs parents, en effet, ces derniers ne peuvent les déshériter. Les enfants excluent donc, toutes les autres personnes de la famille, sauf le conjoint. [Sauf dans le cas où ils ont essayé de vous tuer !]

20. Quelle est la place des enfants dans la succession de leurs parents ?

21. Les droits successoraux des enfants sont-ils différents selon le régime de filiation ?

22. Définissez la notion de réserve héréditaire

23. Qu'est-ce que la quotité disponible ?

24. Quelles sont les règles de la succession des personnes mariées ?

25. Quelles sont les règles de la succession des personnes pacsées ?

26. Quelles sont les règles de la succession des personnes en union libre (concubinage)?

Quels peuvent être les Enjeux contemporains liés à ce chapitre ? Les problématiques ?

Quel(s) autre(s) thème(s) ou chapitre(s) du programme est (sont) en lien avec ce chapitre ?